

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

**Date de convocation** 16 mars 2023  
**Date d'affichage** 16 mars 2023  
**Nombre de conseillers** en exercice 33  
Présents 29  
Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

**Secrétaire de séance :** Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

## N° 2023-026 – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 - MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Dans ce cadre, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif si l'Assemblée l'y a autorisé de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de :

- Disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée ;
- D'amender dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global de sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2023 sur les chapitres dépenses imprévues (022 et 020).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M57 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 23 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de disposer de plus de souplesse budgétaire afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

## Acte à classer

2023-026

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-30T11-04-19.00 ( MI244124398 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-026-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : Passage à la nomenclature M57 - Mise en place de la  
fongibilité des crédits en section de fonctionnement  
et d'investissement

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : [026.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 09:52

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/03/23 à 11:04

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:11